

## LES ENCOMBRANTS, DEVANT LA MAISON !



«Un encombrant est par définition un déchet trop volumineux, trop lourds pour entrer dans un sac poubelle.»

### **RAMASSAGE en porte à porte :**

- Petits meubles démontés
- Objets de loisirs démontés
- Poussettes, vélos

### **LIMITATION par point de collecte :**

- 1m<sup>3</sup>,
- 50 Kg et moins de 2,5 mètres par objet.

### **INTERDIT sauf en déchèterie :**

- Sanitaires ● Gros électroménager ● Vitres ● Gravats
- Toxiques (peintures, solvants, pesticides) ● porte-fenêtre ● vitre ● palette.

### **INTERDIT sauf en filière spécialisée :**

- Amiante, Pneus, Gaz.